

Charte/préambule aux statuts de AfricaLink

Nous, Entrepreneurs européens et africains,

Conscients

- Que le continent Africain se trouve aujourd'hui au centre des mutations du Monde.
- Que nos sociétés ont un avenir commun, dans le prolongement d'un passé souvent partagé.
- Que les schémas traditionnels de l'aide au développement et de la coopération peinent à accompagner efficacement l'émergence du secteur privé, confirmant ainsi que celle-ci est avant tout endogène.
- Que l'Homme, dans le cadre d'une parité qu'il faut nécessairement développer, est au cœur du développement, et que l'Entrepreneur est la source initiale de la création de richesses.
- Que la PME et la liberté d'entreprendre conditionnent l'équilibre et la croissance d'une société.

Résolus

- À créer les conditions de relations confiantes entre nous
- À promouvoir la mise en œuvre de partenariats respectueux et équilibrés, dans le respect d'une nécessaire confidentialité
- À contribuer à la mise en œuvre de pratiques économiques et culturelles respectueuses de la légalité, de l'environnement et de la sécurité de nos entreprises et de tous ceux et celles qui y participent.

Nous engageons à

- Constituer un réseau d'échanges entre nous. Ce dernier, intitulé « AfricaLink », est initié en Provence, à Marseille, porte historique entre l'Europe et l'Afrique. Il a vocation à associer et intégrer un ensemble large de participants issus de provinces et de Pays des deux continents.
- Promouvoir, directement et indirectement, la constitution et le développement de PME issues de partenariats entre hommes et femmes de nos pays